
**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP
AXA EURO AGGREGATE SHORT DURATION (C-FR0000979155/D-FR0000979148)
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS**

Puteaux, le 21 décembre 2020.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du FCP AXA EURO AGGREGATE SHORT DURATION, OPCVM nourricier du compartiment de la SICAV AXA World Funds : AXA World Funds- Euro Aggregate Short Duration.

A compter du 28 décembre 2020 (date de prise d'effet), il est à noter que la stratégie d'investissement indiquée dans votre prospectus a été mise à jour et qu'elle tiendra compte du fait que :

« Le Compartiment (Maître) est géré de manière active en référence à l'indice de référence FTSE Euro Broad Investment-Grade Bond Index 1-5y (l'« Indice de Référence ») afin de saisir les opportunités qui se présentent sur le marché des obligations d'entreprise et des emprunts d'État en euro. Le Compartiment investit au moins un tiers de son actif net dans les composants de l'Indice de Référence. En fonction de ses convictions d'investissement et après une analyse macroéconomique et microéconomique approfondie du marché, le Gestionnaire Financier peut prendre un positionnement plus actif en termes de durée (la durée mesure, en nombre d'années, la sensibilité du portefeuille aux variations des taux d'intérêt), d'allocation géographique et/ou de sélection sectorielle ou d'émetteurs par rapport à l'Indice de Référence. Ainsi l'écart par rapport à l'Indice de Référence devrait être significatif. Toutefois, dans certaines conditions de marché (volatilité élevée du marché du crédit, turbulences, etc.), le positionnement du Compartiment sur les indicateurs ci-dessus peut être proche de l'Indice de Référence » » en conformité avec ce qui est déjà précisé dans les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICI »).

Nous attirons votre attention sur le fait que cette mise à jour ne constitue pas une mutation et ne requiert pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part. **Il est précisé que la stratégie d'investissement reste la même et que l'objectif de gestion recherché par notre équipe de gestion n'est pas modifié.**

Parallèlement à cette modification, il est précisé que nous avons :

- mis à jour les règles d'évaluation des actifs figurant dans nos prospectus le principe de "fair valuation" permettant l'évaluation d'un titre selon une méthode alternative ;
- mis à jour le règlement quant aux modalités d'affectation des sommes distribuables en conformité aux dispositions du Code Monétaire et Financier.

L'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publiés sur notre site internet à l'adresse suivante : www.axa-im.fr dès le 28 décembre prochain.

Les documents d'informations relatifs à l'OPCVM Maître AXA World Funds – Euro Aggregate Short Duration, un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois AXA World Funds, agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise, sont disponibles auprès de :

AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.
49, Avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg
ou sont disponibles sur le site : www.axa-im.com

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS